HAS : des recommandations pour éviter la banalisation des opioïdes

Abderrahim DERRAJI - 2022-04-04 08:42:58 - Vu sur pharmacie.ma

La Haute Autorité de santé (HAS – France) vient de publier des recommandations pour limiter la dépendance aux opioïdes. La consommation de ces antalgiques ne cesse d'augmenter en France même si la situation est bien différente des États-Unis où on assiste à une vraie crise sanitaire avec un nombre important de décès imputables à la consommation de cette famille de médicaments. Le risque de dépendance lié à ces médicaments a poussé la HAS à élaborer une série de recommandations afin d'encadrer leur utilisation sans pénaliser la prise en charge des fortes douleurs. D'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM – France) publié en 2019, la prescription d'opioïdes forts a augmenté en France d'environ 150% entre 2006 et 2017. C'est le tramadol qui arrive en tête des opioïdes les plus consommés en France, suivi de la Codeïne en association puis la poudre d'opium associée au paracétamol. En ce qui concerne les antalgiques opioïdes forts, la morphine est la plus consommée suivie de très près par l'oxycodone. Le fentanyl arrive en troisième position. La HAS préconise de «ne pas en banaliser le recours. Quelle que soit la puissance de l'opioïde qu'il soit dit faible ou fort, la précaution s'impose : les risques de développer un trouble de l'usage ou de surdose sont communs à tous». Elle met également l'accent sur la durée de prescription et la quantité à prescrire. «Qu'importe le type de médicament opioïde, une quantité prescrite trop importante peut s'avérer rapidement problématique», a indiqué la HAS.

L'Autorité de santé indique que «les antalgiques opioïdes ne doivent être envisagés qu'en dernier recours. Ces médicaments ne peuvent pas être prescrits pour des douleurs pelviennes chroniques ou musculosquelettiques. De même, il n'est pas recommandé de les utiliser dans le traitement de migraines». «Quand la prescription d'opioïdes est nécessaire, il est recommandé d'instaurer le traitement de façon progressive, avec des réévaluations régulières en début de traitement afin d'ajuster la posologie et de surveiller l'apparition d'effets indésirables», indique la HAS. Au-delà de 6 mois de traitement continu, elle préconise de réduire progressivement les quantités administrées, voire de stopper le traitement, afin de vérifier s'il est toujours justifié ou si une dose inférieure suffirait.

Recommandations : lien